

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
04 mars 2024 à 20 heures

Convocation du 27 février 2024

Etaient présents : Mesdames Françoise COURTOIS, Denise DARTEIL, Sylvie DESSIBOURG, Dominique GAUTIER CALMEL, Cécile GERMAIN, Nathalie GOHLKE, Noëlle GUIBERT, Karen HUET, Lucie NERBUSSON, Mathilde TOUCHARD.

Messieurs : Christophe BODINEAU, William CHERBONNIER, François CORDIER, Amin DAHHAN, Jean-Paul JUSTEAU, Dominique LAMY, Michaël LOUVET, François MARTON, Marc OGÉREAU, Fabien NEAU, Nicolas PAILLAT.

Absents excusés : Monsieur José POLART donne pouvoir à Madame Cécile GERMAIN, Madame Véronique BEAUMON donne pouvoir à Monsieur Michaël LOUVET

Monsieur Christophe BODINEAU est arrivé à 20 heures 04 et Monsieur François CORDIER est arrivé à 20 heures 07.

Secrétaire de séance : Madame Karen HUET

Délibération approbation compte de gestion année 2023 budget commune de Tuffalun

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, 1 abstention :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.  
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération approbation compte de gestion année 2023 budget lotissement Les Arpents

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, 1 abstention :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.  
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération vote du compte administratif année 2023 budget commune de Tuffalun

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

- en fonctionnement un excédent de : 211 832.53 €
- en investissement un déficit de : 244 476.66 €

Hors de la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix approuve le compte administratif 2023 de la commune de Tuffalun.

Délibération vote du compte administratif année 2023 budget lotissement Les Arpents

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

- en fonctionnement un excédent de : 19 772.71 €
- en investissement un déficit de : 148 100.62 €

Hors de la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 22 voix pour, le compte administratif 2023 du Lotissement Les Arpents.

Délibération demande de financement formation au titre de Compte Personnel de Formation-CPF

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une demande de financement d'une formation au titre du Compte Personnel de Formation-CPF par un agent de la mairie de Tuffalun afin de faciliter sa mobilité professionnelle et perspectives d'évolutions dans son projet professionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 4 voix pour, 10 voix contre, 9 abstentions, émet un avis défavorable à la demande de financement d'une formation au titre du Compte Personnel de Formation CPF par un agent de la mairie de Tuffalun.

Délibération protection sociale complémentaire prévoyance

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 19 février 2024 ;

Vu l'exposé de Madame Le Maire en séance du 4 mars 2024,

Après discussion, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide de :

- **Donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire**, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- **Donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Délibération programme voirie 2024 : devis bureau d'études

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis reçu de la SAS Anjou Maine Coordination d'Angers concernant la maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie 2024.

La SAS Anjou Maine Coordination avait été retenue en 2020, 2021, 2022 et 2023 et a déjà les bases de fichiers pour les travaux d'entretien de voirie de Tuffalun.

Le devis d'honoraires proposé est de 6 400.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, émet un avis favorable au devis présenté de la SAS Anjou Maine Coordination pour un montant d'honoraires de 6 400.00 € HT et autorise Madame le Maire à signer les documents administratifs relatifs à ce dossier.

Délibération travaux de voirie programme 2024 sur la commune de Tuffalun

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet détail estimatif prévisionnel des travaux du programme de voirie 2024 préparé en collaboration avec la S.A.S Anjou Maine Coordination.

L'enveloppe estimative prévisionnelle pour :

. la tranche ferme est de 187 527.00 € H.T., soit 225 032.40 € TTC.

. la tranche optionnelle n° 1 est de 114 596.00 € H.T., soit 137 515.20 € TTC

. la tranche optionnelle n° 2 giratoire est de 114 596.00 € H.T., soit 137 515.20 € TTC

. la tranche optionnelle n° 3 giratoire est de 126 000.00 € H.T., soit 151 200.00 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour décide de retenir pour l'enveloppe estimative prévisionnelle des travaux du programme de voirie 2024 que :

la tranche ferme en enlevant la Route de la Chesnaye, à savoir un nouveau montant estimatif prévisionnel de 72 931.00 € HT soit 87 517.20 € TTC.

Délibération devis travaux entretien terrains de football pour la saison 2024 : AJOURNE

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis reçus de Sportalys des Ponts de Cé concernant les travaux d'entretien des terrains de football pour la saison 2024 :

. devis DV 230 399 : travaux de rénovation du terrain d'honneur printemps 2024 : 2 727.60 € TTC

. devis DV 230 400 : travaux de rénovation du terrain d'honneur automne 2024 : 4 239.60 €

. devis DV 230 396 : travaux nutrition 2024, terrains d'honneur, entraînement : 4 121.70 € TTC

. devis DV 230 401 : travaux rénovation terrain entraînement automne 2024 : 3 862.20 € TTC

(montant total des devis : 14 951.10 € TTC)

(pour information : en 2025 à prévoir expertise terrains d'honneur et entraînement : 4 620.00 € TTC x 2 = 9 240.00 € TTC)

Après avoir délibéré, le conseil municipal par                    voix pour,                    voix contre,                    abstention, décide de retenir pour les travaux d'entretien des terrain de football pour la saison 2024 les devis :

.  
.
  
.

et autorise ou non Madame le Maire à signer les devis correspondants.

Délibération devis travaux réalisation de pieux de confortement. 2 route de Sauné à Ambillou-Château

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis reçu de Grimaud Fondations de Tuffalun concernant la réalisation de pieux de confortement, 2 route de Sauné à Ambillou-Château :

. devis estimatif des travaux : 9 700.00 € H.T. soit 11 640.00 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, décide de retenir le devis estimatif de Grimaud Fondation pour un montant total de travaux de 11 640.00 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis.

travaux de 11 640.00 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis.

**Délibération demande de subventions. projet aménagement Place du Vivier à Ambillou-Château**

La place du Vivier, proche du centre bourg d'Ambillou-Château, est située en amont d'une zone à risque d'inondation. Elle se trouve devant la Résidence autonomie Les Camélias et au cœur d'un lotissement comportant des HLM et des pavillons avec un accès facile et sécurisé depuis les deux autres lotissements au sein desquels de jeunes enfants évoluent.

Ce projet de renaturation de la place du Vivier a pour objectifs :

- La gestion durable des eaux pluviales : limiter le ruissellement et le déversement dans les réseaux en mettant en place des dispositifs d'infiltration naturelle, sans rejet dans le réseau EP.
- La reperméabilisation du sol,
- La végétalisation de la place, apportant de l'ombrage et de la fraîcheur,
- La création d'un lieu d'activités et de rencontre dans un cadre agréable, permettant les contacts intergénérationnels et le renforcement du lien social.

Aussi,

**Considérant** que le programme « Requalification de la Place du Vivier » peut faire l'objet :

- D'une demande de subvention au titre de l'Aide pour la gestion durable des eaux pluviales portée par le Département du Maine et Loire ;
- D'une demande de subvention au titre de l'Appel à Projet 2024 « Réduire l'impact des eaux pluviales » porté par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;

**Considérant** le plan de financement prévisionnel HT de cette opération, lequel s'articule comme suit :

**Intitulé de l'opération : Requalification Place du Vivier**

DEPENSES	Montant H.T. prévu	Montant T.T.C. prévu	RESSOURCES	Montant prévu	% sur total	% sur éligible
			DSIL (total)	22 873,74	35 %	35 %
CRTP Terrassement	17 057,28	20 468,74				
LEGER Aménagement paysager	39 701,45	45 958,25	Département (CRTP + LEGER)	11 351,75	17 %	20 %
PERCUSSION PLAY Jeux pour enfants	4 078,40	4 894,08	Agence de l'eau (CRTP + LEGER)	18 162,79	28 %	32 %
PROLUDIC Jeux pour enfants bois et signalétique	1 479,81	1 775,77				
ESPACE CREATIC Mobilier urbain	3 036,60	3 643,92				
<b>Total Travaux</b>	<b>65 353,54</b>	<b>76 740,76</b>				
			<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>52 388,27</b>	<b>80 %</b>	
			Autofinancement	12 965,27	20 %	

	65 353,54	76 740,76		65 353,55	100 %
--	-----------	-----------	--	-----------	-------

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le programme de Requalification de la Place du Vivier,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel précité,
- **DE SOLLICITER une subvention d'un montant de 11 351,75 € (soit 20% du montant total HT des dépenses éligibles eaux pluviales) auprès du Département du Maine et Loire au titre de l'Aide pour la gestion durable des eaux pluviales,**
- **DE SOLLICITER une subvention d'un montant de 18 162,79 € (soit 32% du montant total HT des dépenses éligibles eaux pluviales) auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, au titre de l'Appel à Projet 2024 « Réduire l'impact des eaux pluviales »,**
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte par 23 voix pour, l'ensemble de ces propositions.

#### Délibération soutien scolaire numérique : AJOURNE

Madame le Maire présente au conseil municipal le module de soutien scolaire du CP à la Terminale, en ligne, avec un large choix de services dédiés à la scolarité et à la parentalité, accès aux familles de Tuffalun, proposés par Prof Express pour un engagement de 3 ans, du 01 septembre 2024 au 30 juin 2027, soit un montant de 2 118.00 € H.T. annuel pour le pack collectivité. Après avoir délibéré, le conseil municipal par voix pour, voix contre, abstention, émet un avis favorable ou défavorable à la proposition de Prof Express, comme ci-dessus présenté et autorise ou non Madame le maire à signer le formulaire de réservation et les documents afférents à ce dossier.

#### Délibération loyers au 1<sup>er</sup> avril 2024 de la boulangerie et local pizza

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de l'extrait des délibérations du 31 mai 2023 et du 08 janvier 2024.

Un contrat de location, tarif de location actualisé le 1<sup>er</sup> janvier 2024, est pour le dépôt de pain et pâtisseries, (magasin de vente de 20 m<sup>2</sup> et laboratoire pâtisseries de 11 m<sup>2</sup>) à 5.00 € le m<sup>2</sup>, soit 155.00 € mensuel au profit de Monsieur et Madame LEROYER Henri et Sabrina.

Un contrat de location, tarif de location actualisé le 1<sup>er</sup> janvier 2024, est pour la pizzeria, (fournil de 63 m<sup>2</sup> et 2 garages) à 3.00 € le m<sup>2</sup>, soit 189.00 € mensuel au profit de Monsieur BOUCHER Sébastien.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 et jusqu'au 31 mai 2024, le conseil municipal décide par 23 voix pour, que pour la location d'un montant mensuel de 155.00 € (magasin de vente et laboratoire pâtisseries) au profit de Monsieur et Madame LEROYER Henri et Sabrina et la location d'un montant mensuel de 189.00 € (fournil et 2 garages) au profit de Monsieur BOUCHER Sébastien, le montant des loyers est maintenu et ensuite une augmentation appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 de 3.50 % pour chaque loyer.

#### Informations et questions diverses

- . Forum des entreprises le 13 avril 2024 : réunion le 06 mars 2024.
- . 18 mai sur terrain de foot : fête des sponsors de l'ASVR.
- . Travaux ATD 2024 : RD 761 (dispositif sonore) et RD 70 (rives bétonnées).
- . Projet de vente des logements sociaux à Louerre par Maine-et-Loire Habitat.
- . Journées Européennes du Patrimoine : ALSP thème sur l'école.
- . Cimetière de Noyant-La-Plaine : tombes échues : étiquetage fait.

- . Cartes dans les écoles à récupérer pour mettre dans les archives de la mairie de Tuffalun.
- . Mât drapeau monument aux morts d'Ambillou-Château à déplacer éventuellement.